

DELIBERATION N° 2002/03-01 - BUDGET PRIMITIF 2002

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2002, arrêté aux chiffres suivants : Section de fonctionnement : Dépenses 4 397 213,37 euros - Recettes 5 698 255,51 euros.

Section d'investissement : - Dépenses 1 540 477,14 euros - Recettes 289 959,00 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour, 5 voix contre (Groupe Ludres Autrement) et 3 abstentions (Groupe Ludres Notre Ville) :
- d'approuver le budget primitif 2002 arrêté aux chiffres ci-dessus.